

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCES-VERBAL de la séance du MERCREDI 22 mars 2017

Date de convocation : 16 mars 2017 - Date d'affichage : 16 mars 2017

Nombre de délégués : En exercice : 35 - Présents : 25 - Votants : 32

L'an deux mille dix-sept, le 22 mars à 20h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en mairie du Mesnil Saint Denis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PELLETIER

ETAIENT PRESENTS :

CHEVREUSE	:	Anne HERY LE PALLEC, Bernard TEXIER, Caroline VON EUW, Philippe BAY, Sébastien CATTANEO
CHOISEL	:	Alain SEIGNEUR, Frédéric JUHLES
DAMPIERRE EN YVELINES	:	Jean-Pierre DE WINTER, Ghyslaine WOLFF
LE MESNIL ST DENIS	:	Daniel DOUX, Véronique DEZ, Michel ROMAIN, Aimeric D'ANNOVILLE, Quentin ABOUT
LEVIS ST NOM	:	Anne GRIGNON, Anne BERGANTZ
MILON LA CHAPELLE	:	Jacques PELLETIER
ST FORGET	:	Jean-Luc JANNIN, Jean-Pierre POLUS
ST LAMBERT DES BOIS	:	Bernard GUEGUEN
ST REMY LES CHEVREUSE	:	Agathe BECKER, Michel DECHELOTTE, Jean-Louis BINICK, Dominique BAVOIL

POUVOIRS

CHEVREUSE	:	Claude GENOT donne pouvoir à Anne HERY LE PALLEC
LEVIS ST NOM	:	Jean-Pierre MOREL donne pouvoir à Anne GRIGNON
LE MESNIL ST DENIS	:	Evelyne AUBERT donne pouvoir à Véronique DEZ
MILON LA CHAPELLE	:	Pascal HAMON donne pouvoir à JANNIN
SENLISSE	:	Yannick LEBRETON donne pouvoir à Jacques PELLETIER
ST REMY LES CHEVREUSE	:	Claudine ROBIC donne pouvoir à Agathe BECKER Bernard ODIER donne pouvoir à Michel DECHELOTTE

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S

DAMPIERRE EN YVELINES	:	Philippe BOSSEAU
ST LAMBERT DES BOIS	:	Danielle TACYNIAK
SENLISSE	:	Jacques FIDELLE

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel DECHELOTTE

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 8 mars 2017
3. Approbation du Compte de gestion 2016 – Délibération 2017.03.04
4. Résultats et vote du Compte Administratif 2016 – Délibération 2017.03.05
5. Affectation des résultats du Compte Administratif 2016 – Délibération 2017.03.06
6. Budget Primitif 2017 – Délibération 2017.03.07
7. Questions diverses

Le Président ouvre la séance à 20h40

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Michel Dechelotte est nommé secrétaire de séance.

Le Président propose au Conseil d'ajouter un projet de délibération supplémentaire à l'ordre du jour relatif au vote des taux.

Il rappelle qu'au dernier Conseil communautaire, il avait précisé que les services de l'Etat n'avaient pas encore publié le montant du FPIC, de plus après avoir, de nouveau questionné la Préfecture la réponse du ministère est que les chiffres concernant le FPIC seront publiés à la même époque que l'année dernière c'est-à-dire fin mai.

Dans ces conditions deux solutions s'offrent à nous ; la première consiste à calculer les taux sur l'estimation du FPIC de 2 480 260 € avec une marge d'erreur de l'ordre de 5 %, la seconde ne pas voter les taux et entrer en contentieux avec les services de l'État.

Après un tour de table, le Conseil se déclare favorable au vote des taux avec les chiffres estimés qui ont été donnés plutôt que de risquer un contentieux avec les services de l'État qui générerait probablement des frais d'avocat.

Le Président précise que dans ces conditions nous serons peut-être amenés à prendre une décision modificative pour adapter si besoin les chiffres réels qui seront communiqués fin mai par l'État par rapport à l'estimation qui a été faite.

Le Président met au vote cet ajout de projet de délibération.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés ajoute ce projet de délibération à l'ordre du jour.

2. Approbation du procès-verbal du 8 mars 2017

Le procès-verbal étant en cours de finalisation, il sera soumis prochainement au Conseil.

3. Approbation du Compte de gestion 2016 – Délibération 2017.03.04

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Communautaire déclare à l'unanimité des membres présents ou représentés, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. Résultats et vote du Compte Administratif 2016 – Délibération 2017.03.05

Après s'être fait représenter le Budget Primitif de l'exercice 2016 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte d'administration dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que Monsieur Jacques PELLETIER, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2016, les finances de la CCHVC en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles.

Procédant au règlement définitif du budget de 2016, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

Sections		Résultats à la clôture de l'exercice précédent 2015		Affectation Investissement 2016	Résultats de l'exercice 2016		RAR Investissement 2016	Résultats à la clôture de l'exercice 2016	
		Déficits	Excédents		Déficits	Excédents		Déficits	Excédents
A	Fonctionnement		785 309.12 €	0.00 €		98 099.21 €			883 408.33 €
B	Investissement		20 368.70 €		59 897.20 €		45 999.00 €		6 470.50€

Le Président, demande à Madame Becker, 1ère Vice-Présidente, de présider la séance et de bien vouloir soumettre le compte administratif 2016 au vote des conseillers. Madame Becker accepte de présider la séance pour le vote du CA 2016. Le Président quitte l'assemblée et sort de la salle pour ne pas participer au vote.

Madame Agathe BECKER prend la parole et demande au Conseil Communautaire de bien vouloir voter.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ; fixe à zéro la somme du prélèvement sur l'excédent de la section fonctionnement destiné à compenser l'insuffisance des ressources propres à la section d'investissement et déclare toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes et les crédits annulés.

Le compte administratif ayant été adopté en son absence, le président Pelletier est rappelé et reprend la présidence de la séance.

5. Affectation des résultats du Compte Administratif 2016 – Délibération 2017.03.06

L'article L 612-12 du Code Général des collectivités territoriales précise que " l'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote du Compte Administratif présenté par le Président après transmission, au plus tard le 1er juillet de l'année suivant l'exercice, du Compte de Gestion établi par le Comptable de la CCHVC ".

Le Compte de Gestion rend compte notamment de l'exécution du budget, comparé aux autorisations de dépenses et de recettes.

C'est le préalable obligatoire au vote du Compte Administratif qui constitue l'arrêté définitif des comptes.

L'arrêté des comptes permet de déterminer, d'une part, le résultat de la section de fonctionnement ainsi que du solde d'exécution de la section d'investissement et, d'autre part, les restes à réaliser qui seront reportés au budget de l'exercice suivant.

Une délibération est nécessaire pour affecter le résultat de la section de fonctionnement.

Le solde d'exécution de la section d'investissement, qu'il soit positif ou négatif, fait l'objet d'un report pur et simple. Conformément aux dispositions de la circulaire NOR/REF/B/95/00018/C du 11 août 1995, il convient d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement et non le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice.

Le résultat de clôture 2016 de la section de fonctionnement est de **883 408.33 €**.

Par ailleurs, la section d'investissement présente un résultat de clôture déficitaire de **39 528,50 €**, repris au budget de l'exercice 2017 au compte 001 sous la mention « solde d'exécution de la section d'investissement reporté », auquel il faut rajouter l'impact positif des « restes à réaliser », excédentaire de **45 999 €**, soit un résultat net de clôture 2016 de la section d'investissement de **6 470,50 €**.

L'excédent de la section de fonctionnement, soit **883 408.33 €** sera repris dans les recettes de la section de fonctionnement du budget de l'exercice suivant sous la mention " article 002 " résultats antérieurs reportés, ventilés de la façon suivante : **90 013.05 €** au service « administration générale » et **793 395.28 €** au service « ordures ménagères ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide d'affecter les résultats de l'exercice 2016 comme proposé.

6. Budget Primitif 2017 – Délibération 2017.03.07

Le Président présente le Budget Primitif 2017.

Il précise, comme en 2016, que le montant du FPIC n'a pas encore été publié par l'État. Ainsi, le montant du FPIC figurant dans le budget est une estimation au plus juste. Il rappelle que le FPIC représente 82 % de la dépense de fonctionnement général de la CCHVC.

Le montant prévisionnel du FPIC est de 2 480 262 €, avec une augmentation de 10,80% par rapport à 2016. Conforme à la décision du Conseil Communautaire prise par la délibération 2017.03.02, 2/3 du montant global du FPIC 2017 est à la charge de la CCHVC et ainsi inscrit au budget de la CCHVC pour un montant de 1 653 508 €. Le tiers restant du montant global du FPIC 2017 est à la charge des Communes membres.

Cette estimation du FPIC devrait être assez juste, avec une possible marge d'erreur inférieure à 5%. M PELLETIER détaille les variations budgétaires de ce budget suite aux souhaits exprimés lors du débat d'orientation budgétaire.

Dépenses de fonctionnement sur le volet d'administration générale, augmentation de divers crédits : 20 000 € réservé aux études dont l'étude « Transports » ; 1 500 € pour le transport des écoliers de la vallée dans le cadre du Festival Jazz à Tout Heure ; 7 750 € d'adhésion au Syndicat Yvelines Numérique ; 3 500 € de frais de stagiaire éventuel ; 1 000 € d'imprévus ; pour un total de 33 750 €.

Dépenses de fonctionnement sur le volet Ecomobilité : augmentation du crédit prévisionnel pour les amortissements de 20 000 € lié à la durée réglementaire des amortissements.

Une discussion s'ensuit entre les membres du Conseil.

Concernant les recettes du Budget Prévisionnel 2017, M ABOUT fait remarquer que la contribution de l'Etat « DGF » est inscrite pour un montant similaire qu'en 2016. Selon lui, le budget aurait dû être plus objectif et la somme inscrite en baisse. M PELLETIER répond que d'une part, la somme exacte de la DGF serait au mieux notifiée fin mars et que par conséquence toute diminution de cette somme aurait été arbitraire, d'autre part l'erreur potentielle la plus importante viendrait de la probable augmentation du FPIC. Dans la mesure où le montant officiel du PFIC serait supérieur à l'estimation qui a été faite, les dépenses de fonctionnement devront être adaptées serait alors proposée au Conseil.

Plus personne n'ayant de remarques à faire, le président soumet, au vote des conseillers, le Budget Primitif dont les chiffres principaux sont les suivants :

a) Pour la section de fonctionnement

DEPENSES

✓ Chap. 11 « charges à caractère général »	913 600.00 €
✓ Chap. 12 « charges du personnel »	165 500.00 €
✓ Chap. 014 « Atténuation de produits »	4 473 345.00 €
✓ Chap. 042 « opération d'ordre »	43 000.00 €
✓ Chap. 65 « autres charges de gestion »	43 750.00 €
✓ Chap. 66 « charges financières »	800.00 €
✓ Chap. 022 « dépenses imprévues »	7 240.75 €
✓ Chap. 023 « virement section investissement »	842 621.25 €
✓ TOTAL	6 489 857.00 €

RECETTES

✓ Chap. 70 « produits des services »	96 000.00 €
✓ Chap. 73 « impôts et taxes »	5 421 993.00 €
✓ Chap. 74 « dotation, subvention »	87 500.00 €
✓ Chap. 77 « produits exceptionnels »	955.67 €
✓ Chap. 002 « résultat de fonctionnement »	883 408.33 €
✓ TOTAL	6 489 857.00 €

b) Pour la section d'investissement

DEPENSES

✓ Chap. 20 « immobilisations incorporelles »	124 200.00 €
✓ Chap. 21 « immobilisations corporelles »	784 221.25 €
✓ Chap. 23 « immobilisations en cours »	333 633.25 €
✓ Chap. 16 « emprunts et dettes assimilés »	30 168.00 €
✓ Chap 001 « solde d'exécution »	39 528.50 €
✓ TOTAL	1 311 751.00 €

RECETTES

✓ Chap. 10 « excédent/FCTVA »	30 922.75 €
✓ Chap. 13 « subventions d'investissement »	245 207.00 €
✓ Chap. 16 « emprunts »	150 000.00 €
✓ Chap. 040 « opération d'ordre »	43 000.00 €
✓ Chap. 21 « virement section de fonctionnement »	842 621.25 €
✓ TOTAL	1 311 751.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à la majorité des membres présents ou représentés** (28 POUR ; 1 ABSTENTION : Ghyslaine WOLFF ; 3 CONTRE : Aimeric D'ANNOVILLE, Quentin ABOUT, Jean-Pierre POLUS), a voté le Budget Primitif 2017 de la CCHVC.

7. Taux des taxes locales

Le Président rappelle que le Budget Primitif pour l'exercice 2017 prévoit un produit des contributions directes de **2 018 068 €**,

Il redit à l'Assemblée les incertitudes liées à la DGF et explique qu'à la date d'aujourd'hui, l'état de notification des taux d'imposition 2017 des quatre taxes directes locales, appelé « état 1259 » n'a pas encore été rendu disponible et que par conséquent seul les bases d'imposition réelles 2016 peuvent servir de référence en attendant cette publication.

Le Président propose le vote des taux suivants :

Taxes	Bases 2016	TAUX 2017
TH	66 074 000 €	1,84 %
TFB	47 486 000 €	1,41 %
TFNB	386 300 €	5,24 %
CFE	4 688 000 €	2,40 %

Par rapport aux taux 2016, les taux 2017 représentent une augmentation de la part intercommunale de 41%.

M Jean-Pierre POLUS estime qu'une augmentation des taxes locales est contraire à notre mission et qu'il est nécessaire de faire des efforts pour réaliser des économies. Le Président explique qu'il est difficile de faire des économies de fonctionnement de notre collectivité sans remettre en cause les actions souhaitées, l'essentiel de ces contributions (82%) servant à payer le prélèvement obligatoire du FPIC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à la majorité des membres présents ou représentés** (28 POUR ; 1 ABSTENTION : Ghyslaine WOLFF ; 3 CONTRE : Aimeric D'ANNOVILLE, Quentin ABOUT, Jean-Pierre POLUS), vote les taux pour les 4 taxes citées ci-dessus pour un produit attendu de **2 018 068 €**.

8. Questions diverses

Haut débit : M SEIGNEUR précise qu'à Choisel les travaux sont en bonne voie.

Mme HERY ajoute que le Hameau de la Brosse à Saint Lambert a été récemment classée en zone prioritaire, les habitants de ce hameau seront donc directement raccordés à la fibre optique sans passer par le stade Montée en Débit. Le Hameau de Saint-Lambert situé dans la Vallée du Rhodon reste classé dans la zone Montée en Débit qui devrait être réalisé à la fin 2017.

M PELLETIER fait circuler la photo des armoires de Montée en Débit lesquelles sont imposantes et aux dimensions suivantes : H= 2,3 m ; longueur = 2,2 m ; épaisseur = 0,70 m.

A noter qu'au niveau départemental, les services des ABF ont rencontré le prestataire en charge de la pose des installations techniques notamment des armoires. Cependant il est prudent pour les maires de reconsulter les services des ABF, pour accord, avant l'exécution des travaux.

Vidéosurveillance : M DE WINTER note une recrudescence des vols, vandalisme et autres incivilités dans sa commune et souligne l'importance de la vidéosurveillance, notamment comme outil d'aide à postériori pour les services de la gendarmerie ou police. Il lui semble que certaines aides publiques ne sont octroyées que si l'intercommunalité est porteuse d'un projet global.

Mme HERY précise que cela n'est pas le cas, le pouvoir de police étant un pouvoir du maire. Pour venir en aide aux communes pour la sélection, achat et installation de matériel adapté, le département a mandaté Yvelines numérique. Une centrale d'achat sous forme d'un groupement de commande est en préparation et devrait être fonctionnel pour septembre.

Le département qui va relier par fibre optique ses installations ainsi que les centres d'incendie et de secours et propose de profiter de ce déploiement pour relier également les mairies et autres édifices publics. Dans ce cadre, il serait alors possible pour les communes de « brancher » les caméras de vidéosurveillance qui seraient proches de ces édifices.

Par ailleurs le département propose aussi aux communes de relier leurs caméras à un centre de surveillance avec des agents présents 24/24, 7/7. Aujourd'hui les communes équipées enregistrent leurs images et les exploitent sur demande de la gendarmerie à postériori. Avec le système du département la surveillance sera donc en temps réel et permettrait ainsi de signaler des « flagrants délits ». Les coûts d'exploitation de ce système restent encore à préciser.

M DE WINTER souligne sa volonté d'en faire un projet communautaire. Mme HERY et M PELLETIER soulignent que la réflexion doit avant tout être engagée à une échelle locale avec la Gendarmerie ou la Police afin de définir au mieux les besoins locaux et les implantations afin d'assurer un fonctionnement correct d'un tel système puis une exploitable adéquate de images.

Mme VON EUW attire également l'attention sur un autre effet non désirable, l'augmentation des incivilités nocturnes consécutives à l'extinction de l'éclairage public. M POLUS souligne le besoin d'identifier préalablement la nature des « incivilités » commises et une présentation des besoins réels identifiés par la Gendarmerie, la solution ne passant pas forcément par une augmentation du nombre de caméras.

Etude transport : Le Président rappelle que suite à la décision du Bureau communautaire du 1^{er} mars dernier pour une étude « transport », le prestataire en charge de l'étude « Pôle gare » a été contacté avec une première proposition financière complémentaire à 2 phases. Mme Grignon souligne que cette étude ne devra pas uniquement faire l'inventaire des forces et faiblesses de l'existant, mais aussi à assurer la cohésion territoriale avec les communautés d'agglomération voisines et une harmonisation des besoins des habitants de la CCHVC. Mme BECKER souhaite recevoir le cahier des charges de l'étude. M Pelletier précise que le cabinet d'étude retenu passera dans toutes les mairies pour identifier les besoins ou évolutions souhaitées et que le cahier des charges sera communiqué aux Communes.

SICTOM : M SEIGNEUR précise que suite à la création de Rambouillet territoire, Rambouillet ne fait plus partie du SICTOM, un point à mettre sur l'agenda du prochain Conseil Communautaire selon lui. M Pelletier précise qu'en cas d'adaptation de statut, les services préfectoraux nous alertent systématiquement. Si besoin, un tel point sera alors mis à l'ordre du jour.

Ecomobilité : M PELLETIER précise que comme convenu, un premier bilan de l'utilisation du service écomobilité a été diffusé avant la réunion de ce soir. M D'ANNOVILLE estime que le chiffre d'affaires généré par ces locations lui semble insuffisant pour assurer la pérennité de la société. « A la lecture des chiffres, je suis très inquiet pour le prestataire. Il précise qu'avec 353h en 4 mois son chiffre d'affaires ne doit pas excéder 2.500€, ce qui, en étant optimiste, lui fera bien 10.000 € de chiffre d'affaires à l'année. J'ai très peur que ce dernier ne dépose le bilan avant la fin de l'expérimentation. En effet, étant donné qu'il a investi dans les 16 voitures, plus des développements informatiques, et que selon leur site internet, ils sont 23 dans l'entreprise, je ne vois pas comment il pourrait en être autrement. A moins que... Si notre prestataire, avec de tels chiffres, ne dépose pas le bilan avant la fin de l'expérimentation, cela confirmera mes dires : il n'a pas sorti un euro de sa poche et nous avons en réalité tout financé. »

M PELLETIER explicite que l'usage sur les deux premiers mois de 2017 est légèrement supérieur aux données 2016. Il rappelle également qu'il s'agit d'une expérimentation sur deux ans et que le bilan sera fait à l'échéance de cette période.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 21h45.

Jacques PELLETIER
Président

